

**COMMUNE DE MONTMORIN**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt huit mars à dix heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2008

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :  
M. ZYCHLA Max qui a donné pouvoir à Mme Michelle ROUSSET

Présence de Melle MASSIAS Receveur Municipal

Absent : M. Michel BARTHELEMY

a été élu secrétaire : M. François FUSTIER

Après lecture, le compte rendu de la séance du 30 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

**Consultation pour les levés topographiques**

Les travaux envisagés sont l'aménagement de bourgs au Perrier et à La Martre et la 3<sup>ème</sup> phase d'assainissement à Gardy et Rif Bonnet.

Pour ce faire des levés topographiques ont été demandés à M. NAUDIN, géomètre à Billom.

Il nous a fourni les propositions pour 2 marchés séparés de 7.700 € H.T. chacun.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ces 2 marchés.

**Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2008 :**

**Commune** : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur les présents comptes 2008 dressés par Mlle le Receveur Municipal de Billom et par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 206.379,16 € - recettes : 279.547,69 €  
Résultat comptable : 73.168,53 €

- Investissement : dépenses : 244167,86 € - recettes : 276.73438 €  
Résultat comptable: 32.566,32 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2008.

Le Compte de Gestion 2008 est approuvé à l'unanimité.

**Assainissement** : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur les présents comptes 2008 dressés par Mlle le Receveur Municipal de Billom et par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 30.006,81 € - recettes : 7.910,60 €  
Résultat comptable: -22.096,21 €

- Investissement : dépenses : 362.379,92 € - recettes : 248.822,8 €  
Résultat comptable: -113.557,34 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2008.

Le Compte de Gestion 2008 est approuvé à l'unanimité.

## **Affectation des résultats 2008 :**

Commune : **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

(A) Excédent au 31/12/2008 cumulé	169.447,81 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002	169.447,81 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2008, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 169.447,81 € au budget primitif 2009. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Assainissement : **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

(B) Excédent au 31/12/2008 cumulé	19.005,09 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	8.814,89 €
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	10.190,20 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte administratif 2008, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 10.190,20 € au budget primitif 2009. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

## **Durée des amortissements**

### **Assainissement 1<sup>ère</sup> phase**

M. le Maire explique à l'assemblée que pour une bonne tenue des comptes, les dépenses de travaux et les recettes de subvention doivent être amorties sur plusieurs années. Ainsi pour les travaux d'assainissement de la 1<sup>ère</sup> phase (Réseaux et station) des amortissements doivent être budgétés à compter de 2009, le Conseil doit déterminer la durée de ces amortissements.

M. le Maire propose :

- pour les réseaux 60 ans (durée maximale),
- pour la station 30 ans (durée maximale),

Ces durées d'amortissement sont adoptées à l'unanimité par le Conseil.

### **Carte Communale**

De même pour les dépenses et recettes liées à l'étude de la carte communale, M. le Maire propose une durée maximale d'amortissement de 10 ans.

Cette durée est adoptée à l'unanimité.

### **Fiscalité directe 2009 :**

M. le Maire ayant expliqué que la situation de crise qui pèse sur les ménages et l'augmentation de la fiscalité de certaines collectivités (Conseil Général), il propose malgré la baisse des dotations de l'Etat de maintenir les taux de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas majorer les taxes locales directes en 2009, les taux restent inchangés, à savoir :

- taxe d'habitation : 10,64 %
- taxe foncière bâti : 13,44 %
- taxe foncière non bâti : 101,76 %

**Soit un produit total de : 123.260 €**

### **Contributions et subventions inscrites au B P 2009 :**

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2009.

Contributions aux organes de regroupement : 62.148 €

Subvention de fonctionnement aux associations : 2.600 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

### **Budget Primitif 2009 :**

François FUSTIER rappelle que 5 réunions de travail ont été proposées à tous les Conseillers Municipaux par la Commission des Finances pour la préparation des budgets. Précision apportée pour expliquer la meilleure compréhension de tous et que cette initiative du Maire soit ici remerciée.

**Commune** : Sous la présidence de M. Gérard Guillaume, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2009. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Fonctionnement : 463 000 €

- Investissement : 247 400 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2009.

**Assainissement** : Sous la présidence de M. Gérard Guillaume, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2009. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Fonctionnement : 97 500,00 €

- Investissement : 238 856,88 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2009.

### **Questions diverses :**

Le Conseil Général nous informe de la reconduction de l'opération « enlèvement des épaves ».

Vœux du Conseil Municipal pour le rétablissement de la dotation de péréquation pour la Région Auvergne et la révision du mode de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.